

contributions volontaires. Les deux conseils affectent des ressources importantes aux projets écologiques menés dans l'hémisphère. En outre, le Canada verse des contributions financières pour des projets environnementaux menés par le CESI, tels ceux exécutés en Amazonie.

- 3) À l'Assemblée générale tenue à Asuncion, le Canada a été élu, à compter de janvier 1991, à la Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues (CICAD), dans sa forme élargie. Avant de devenir membre en bonne et due forme, le Canada avait collaboré étroitement avec la CICAD et versé des fonds afin de stimuler la collaboration entre les pays du continent dans la lutte contre le trafic et l'abus des drogues. La GRC a aidé la CICAD, en juillet 1989, à organiser le premier séminaire interaméricain de formation sur les drogues et offert aux responsables de haut niveau des corps de police; un séminaire analogue a été organisé à Ottawa en 1990.

Le Solliciteur général du Canada a participé à la réunion ministérielle de la CICAD, tenue à Ixtapa, au Mexique, en avril 1990. Les participants à cette réunion ont déterminé les priorités d'un programme d'action comprenant l'établissement de règles juridiques, un programme de formation préventive, l'adoption de mesures collectives, un centre de documentation sur les drogues et des systèmes statistiques.

- 4) Le Canada poursuit ses objectifs touchant la protection de l'environnement et la lutte contre le trafic des stupéfiants en participant aux travaux d'autres organisations spécialisées de l'OÉA, telles que l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Du 18 au 20 avril 1990, le Canada a accueilli à Montebello la Conférence internationale des organismes de réglementation des drogues, parrainée par l'OPS.

4. Objectif

Contribuer à la croissance et à la stabilité de l'économie dans l'hémisphère; appuyer les activités de développement exécutées par l'OÉA.